

Bulletin d'adhésion



Nom : Prénom :
Grade : Collectivité :
Né(e) le : à :
Adresse :
Code postal : Ville :
Adresse e-mail : Tél :

(à renvoyer à: RAYMOND François 32, rue de la Montat 42290 SORBIERS)

Pourquoi une cotisation?

Ce sont les adhérents qui par leur contribution financière assurent l'indépendance syndicale de Force Ouvrière.

C'est contribuer à soutenir concrètement ses collègues, l'ensemble des travailleurs, dans la défense d'intérêts communs.

Pour mémoire, la cotisation syndicale donne droit à un crédit d'impôt sur le revenu. (à hauteur de 66% du montant acquitté)

Adhérer : quels avantages ?

Pour un agent, d'être syndiqué à Force Ouvrière permet d'être:

Informé

- le journal "La Tribune" (trimestriel), un "Spécial impôt",
- des sites Internet : www.fo-publics-sante.org (fédération), www.force-ouvriere.com (confédération),
- une information aux adhérents par la lettre aux syndicats,
- des formations syndicales spécialisées.

Défendu

Dans le cadre du statut :

- via le CSFPT, CNFPT, CNO, CNRACL, IRCANTEC (niveau national),
- au sein des CAP, CT, CHS. (niveau local),
- devant les juridictions administratives,
- droits des consommateurs par l'AFOC (Association FO Consommateurs).

Protégé

Les adhérents FORCE OUVRIERE bénéficient d'une assurance Protection Juridique avec l'assistance d'un cabinet d'avocats dans le cas de procédures relevant du contentieux de la fonction publique en première instance et appel (après étude du dossier).

